

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_61 - OBJET : Contrat avec M & Toi ART

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que la bibliothèque municipale organise une animation intitulée « Atelier dessin animalier manga autour de l'ouvrage Léo le pou » à destination des enfants de 7 à 11 ans le samedi 29 novembre 2025 de 10h30 à 12h.

DECIDE de signer un contrat pour cette animation avec M & Toi ART (GIDE Marion) – 516 Chemin du Polygone – 13250 Saint-Chamas, pour un montant de 160 € TTC incluant les frais de déplacement.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce contrat sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à La Fare les Oliviers, le 15 juillet 2025.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

MAIRIE de LA FARE LES OLIVIERS
(B. du Rh.)